

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU RESTHEVER en date du 9 JANVIER 2024

RESOLUTION N° 1

A) L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et du rapport financier du conseil d'administration présenté pour l'exercice 2024, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre et donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat.

B) Renouvellement des mandats des membres du conseil.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée générale approuve le maintien du montant de la cotisation annuelle à 20€ pour 2025 et 50€ pour 3 exercices

POUVOIRS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, certifié conforme, à effet de faire accomplir toutes formalités légales